



LES AIDES FINANCIÈRES DU DISPOSITIF ETE

Lot 2 - Financement des études techniques

- **Analyse et consolidation des données pour le décret tertiaire** : saisie OPERAT
- **Audit énergétique** : analyse des factures, état des lieux, scénarios de travaux - calcul Temps de Retour sur Investissement (TRI)
- **Etude et mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE)** : mise en place d'un intéressement sur les économies d'énergie
- **Etudes spécifiques** : Aides à la programmation énergétique de projets, dimensionnement, études de Plan de comptage
- **Simulation Thermique Dynamique (STD)** : Cas Été : Amélioration de l'inconfort estival / Cas hiver : optimisation des consommations, ...
- **Diagnostics d'usage ou dédiés aux installations CVC** : Actions à 0 ou faible investissement - Réglages des équipements (Besoin = Usage)
- **Accompagnement à la compréhension et optimisation des contrats d'exploitation** (Chauffage / Clim / Ventilation)
- **Etude stratégique de type « Schéma Directeur Énergétique » (SDE)**



Etudes
techniques
Financé jusqu'à
60%

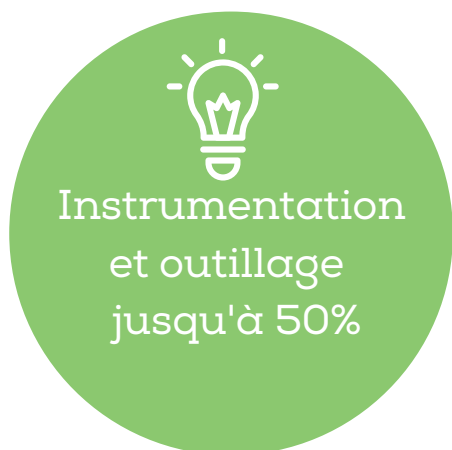
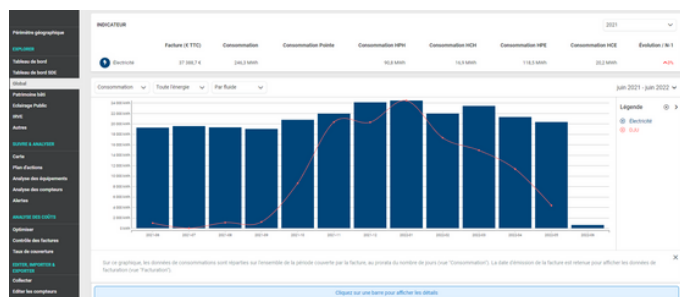
Pourquoi réaliser une étude technique ?

- Accompagnements par des experts spécialisés
- Proposition d'un plan d'actions adapté
- Mettre en place le Décret Tertiaire
- Réaliser des économies d'énergie !



Lot 3 - Financement d'outillage

- **Equipements de mesure et de télé relève :**
 - Compteurs
 - Sous-compteurs
 - GTB / GTC
- **Equipements d'affichage des consommations et d'information**
- **Equipements mobiles de diagnostic thermique**
 - Sondes de température
 - Caméra IR (mutualisation)
 - Enregistreur électrique (mutualisation)
 - ...
- **Outil logiciel :** Remontée automatique des consommations énergétique sur une plateforme de suivi



Pourquoi investir dans de l'instrumentation ?

- Connaître et suivre ses consommations réelles
- Quantifier les économies réalisées
- Optimiser le réglage de ses équipements
- Répondre aux obligations du Décret Tertiaire (différenciation des postes énergétiques)
- S'instrumenter en interne pour gagner en autonomie
- Faire des économies d'énergie !

Pour bénéficier des aides, il faut candidater à ETE :

- Remplir 3 questionnaires
- Fournir vos factures d'énergie
- Signer une lettre d'engagement
- Remplir le flash diag

👉 Je candidate

Vous bénéficierez en plus de l'accompagnement d'un Conseiller en Maitrise de l'Energie, d'une liste de professionnels de l'énergie, de cahiers des charges, etc.

